



Depuis l'annexion illégale de Jérusalem-Est par Israël en 1967, les Palestiniens qui y vivent sont considérés comme des "résidents permanents". Contrairement aux Israéliens, qui sont citoyens, les Palestiniens de Jérusalem doivent posséder un permis de résidence pour y demeurer. Or Israël s'arroge le droit de révoquer ce permis de plusieurs manières. Plus de 14 500 Palestiniens ont perdu ce statut depuis 50 ans, dont 13 en 2018.

Comment un Palestinien de Jérusalem peut-il perdre son statut de résident ?



Vivre hors de Jérusalem pendant plus de 7 ans



Etre accusé par Israël d'avoir commis des actes violents y compris contre l'armée



Etre un responsable politique



Vivre de l'autre côté du mur : plus de 80 000 Palestiniens vivent dans les limites de la municipalité mais du "mauvais" côté du mur



Echouer à prouver sa résidence : cela implique de fournir des fiches de paie, des factures ou d'autres pièces qu'il est quasiment impossible de se procurer



Etre né d'un parent résident et d'un non-résident : la famille doit demander une réunification familiale (rarement accordée) pour que l'enfant accède à une résidence temporaire



Contester la politique israélienne, une "rupture de loyauté envers l'Etat d'Israël" selon les autorités israéliennes (amendement du 7 mars 2018 à la Loi sur l'Entrée en Israël)

